

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2024-02 – Règlementation de la circulation rue des Marronniers– travaux de pose de réseau pour la fibre optique.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 27/12/2023 de M Séverin COLLARD représentant INEO,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de pose de réseau pour la fibre optique,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 22 janvier 2024 à 07 heures au vendredi 09 février 2024 à 18 heures, la circulation rue des Marronniers, entre le numéro 6 et la rue Montjoie, se fera sur demi-chaussée, afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux sur le réseau de fibre optique et le stationnement sur la chaussée des véhicules de l'entreprise INEO.

La circulation sera régulée avec un alternat par feux.

Article 2 : L'entreprise INEO, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...) ainsi que les feux de circulation.

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Séverin COLLARD représentant INEO,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 08 janvier 2024

Maîche, le 04 janvier 2024

Le maire,
Régis LIGIER

